

DETTWILLER INFOS

Dettwillermer Noochrichte

L'EDITION des INFORMATIONS - MANIFESTATIONS LOCALES
BULLETIN COMMUNAL n°1 - JANVIER 2014

EDITO

Inspiré du discours prononcé lors de la cérémonie des vœux du 25 janvier dernier.

Cette cérémonie des vœux quoique traditionnelle est toujours un rendez-vous important pour la vie d'une collectivité, et pour son maire, un moment très particulier.

Important car c'est l'occasion de nous rassembler : élus, habitants, nouveaux arrivants, responsables associatifs, acteurs socio-économiques, culturels et forces vives de notre commune. C'est aussi l'occasion de remobiliser chacun, dans la vie et le devenir de notre bien commun à tous : Dettwiller. C'est encore un grand plaisir de faire connaissance et d'accueillir les nouveaux habitants, qui ont choisi de s'installer dans notre cité.

Souvenez-vous des vœux exprimés il y a un an. La paix dans le monde, a-t-elle réellement progressé ? La démocratie n'a pas non plus fait beaucoup de progrès. La crise n'en finit pas de finir. Et il y a la démolition volontaire et programmée de la cellule familiale ; structure fondamentale, et base de notre société. 2013 a aussi été marqué par la disparition de Nelson Mandela, grand homme de conviction porté par une certaine idée de la dignité humaine, par le retrait du pape Benoît XVI et l'élection du pape François. Evénements dont on ne mesure pas encore l'impact qu'ils pourraient avoir sur le monde !

Mais tous les jours (et les médias n'en parlent jamais) des millions d'hommes et

de femmes responsables, travaillent, éduquent leurs enfants et permettent le bon fonctionnement de la vie en société sur notre planète.

Le rendez-vous de cette année revêt pour moi un caractère particulier.

Comme vous avez pu le lire dans les DNA, je ne serai pas candidat à un second mandat. Je tiens à vous témoigner ma profonde reconnaissance pour toutes ces années de collaboration au sein de notre municipalité.

Je dois reconnaître que cette décision n'a pas été facile à prendre, la tentation est tellement grande de continuer dans la voie du service à la commune. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer que j'ai donné le meilleur de moi-même et avec comme règles fondamentales et impératives **l'intérêt général et l'équité.**

Grâce au soutien de l'équipe, nous avons pu respecter en grande partie nos engagements. Pour mémoire : la voirie rue de Strasbourg, rue de la gare et rue du Château, (réalisation d'un projet engagé par la municipalité précédente), la négociation d'un viaduc pour la LGV sur la plus grande partie de la traversée de la vallée de la Zorn, l'aménagement d'une aire de jeux et d'une passerelle à la Speck, l'aménagement de l'ensemble place de la gare, la déchetterie mobile et son accès, et enfin la réalisation de la liaison mixtes piétons cycliste entre Dettwiller et Rosenwiller, promise par le maire René FRIEDEL il y a 50 ans...

Satisfaire toutes les exigences qui incombent à la fonction de maire n'est pas toujours aisé, et les décisions sont souvent difficiles à prendre. Quand il faut décider on est souvent seul...

Je souhaite à mon futur successeur de s'épanouir dans ses fonctions autant que j'ai pu le faire moi-même. J'ignore qui me succèdera. Je fais confiance aux électrices et aux électeurs pour faire le choix qui sera le meilleur pour eux.

Ne pas décevoir doit être l'objectif ; se mettre au service des concitoyens en gardant à l'esprit que l'intérêt général doit être omniprésent. Notre avenir dépend de notre vote. Car si le futur ne peut se prévoir, en revanche, il peut se décider. **Et ce sont là mes vœux pour Dettwiller.**

Historiquement les communes étaient des espaces de libertés et d'autonomie d'administrer. La commune était au coeur du dispositif de l'aménagement territorial avec de vrais pouvoirs et de vrais moyens. Aujourd'hui la menace de perdre cette autonomie est grande et de plus en plus précise.

Je terminerai en vous remerciant vous qui aujourd'hui m'avez encouragé et soutenu.

Vous avez été nombreux à me manifester votre sympathie. Merci à vous tous de m'avoir supporté

EXCELLENTE ANNÉE, UNE RÉELLE ET BONNE SANTÉ, BEAUCOUP D'AMITIÉ ET DE PAIX À VOUS TOUS.

Gabriel OSSWALD, Maire

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du compte rendu du 16.01.14

Le Maire informe les élus des actes signés dans le cadre de ses délégations, à savoir

*des déclarations d'intention d'aliéner un bien pour lesquelles il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain (biens en vente Rue des Bouchers et Rue des Vosges)

Affaires financières

Subventions annuelles aux associations locales 2013

Le Conseil Municipal attribue pour l'année 2013, selon les critères arrêtés par décision en 2012 et selon les demandes, les subventions suivantes :

SCD : 430 €, HDH : 380 €, Musique Municipale : 360 €, Liberté : 350 €, APPMA : 350 €, Arboriculture : 320 €, Ass. des Donneurs de Sang : 260 €, OMSCAL : 250 €, Club de Tir La Licorne : 260 €, ACS : 250 €, Amis Bibliothèque : 230 €, Tennis Club : 210 €, Aviculture : 200 €, Club de l'Amitié : 190 €, Part'Âges : 190 €, Archers du Viaduc : 190 €, Club Patrimoine : 160 €, Amicale Sapeurs Pompiers : 160 €, APED : 150 €, Amis de l'orgue : 115 €.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR 2014).

Le Conseil Municipal décide de procéder à des **travaux de mise en accessibilité** de l'Eglise de Dettwiller, avec une enveloppe prévisionnelle de 15 800 € HT, soit 18 960 € TTC. De même, ils décident de procéder à des **travaux au cimetière** de Dettwiller, avec une enveloppe prévisionnelle de 23 000,00 € HT, soit 27 256,75 € TTC.

Eclairage public de la liaison mixte entre Dettwiller et Rosenwiller et de la rue du Vallon

En complément à la délibération du Conseil Municipal du 3.10.2013 et suite à la réception en Mairie de l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014, le Maire est autorisé à **déposer un**

dossier de demande de subvention DETR 2014 pour les travaux d'éclairage public de la liaison mixte entre Dettwiller et Rosenwiller et de la rue du Vallon ; la même autorisation est donnée pour les travaux d'accessibilité (église) et les travaux au cimetière.

Voirie :

Liaison mixte entre Dettwiller et Rosenwiller et rue du Vallon : clauses restrictives d'ouverture des enrobés

Les élus décident d'interdire l'ouverture de tranchées dans les chaussées et trottoirs dont le revêtement de surface est de moins de 5 ans d'âge, à compter de la date de réception des travaux, sauf en cas de travaux urgents. Des dérogations pourront être accordées par délibération du Conseil Municipal pour des cas exceptionnels.

Demande autorisation exceptionnelle d'ouverture de trottoirs à hauteur du 17 rue de Strasbourg

Le Conseil Municipal **accorde une autorisation exceptionnelle** à GRDF de faire procéder à l'ouverture du trottoir Rue de Strasbourg afin de permettre :

⇒ le sondage de la conduite de gaz et le branchement éventuel sans toucher à l'emprise de la chaussée

⇒ le fonçage pour éviter l'ouverture d'une tranchée sur la chaussée

Affaires générales : convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur – compteurs communicants

Les élus autorisent le Maire à signer la convention avec GRDF concernant l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur, permettant un relevé des consommations plus réguliers, et un suivi quotidien de la consommation par les clients sur internet.

Les sites étudiés à Dettwiller seront : église de Dettwiller, église de Rosenwiller, salle polyvalente.

La convention est signée pour une durée de 20 ans avec possibilité de résiliation (préavis de 12 mois). Elle prévoit une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

Affaires scolaires :

fixation des horaires de l'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal autorise le Maire à proposer au DASEN les horaires suivants pour les écoles de Dettwiller :

- 8 h 30 - 11 h 45
- 13 h 30 - 15 h 30
- 8 h 30 - 11 h 30 le mercredi

Motion en faveur du maintien d'arrêts TGV à Saverne

Le Conseil Municipal de Dettwiller se déclare unanimement favorable au maintien de la desserte actuelle, à savoir deux allers retours quotidiens en gare de Saverne en TGV, après la mise en service de la 2^{ème} phase de la LGV Est Européenne. Motion adressée au Ministre des Transports, sous couvert du Préfet de Région.

Procès-verbal téléchargeable sur le site de la Commune www.dettwiller.fr (Vie Municipale & Mairie)

Dans ce numéro : VIE MUNICIPALE

Décisions des élus	2
Elections : nouveautés	3
Offre d'emploi	4
Urbanisme	4
Etat Civil/Anniversaires	5
Carte Nationale d'Identité	5
Recensement des jeunes	5
Vêtements usagés	6
Prévention : monoxyde	6
Calendrier collecte	7-8

MANIFESTATIONS et VIE ASSOCIATIVE

Soirée à l'ACS	9
Marché de Noël	10
Don Semeurs d'Etoiles	10
Fête des Aînés	11
OMSCAL Marche de nuit	11
Manifestations	12

ÉLECTIONS MUNICIPALES : NOUVEAUTÉS

Ce qui change en 2014

Le mode de scrutin change dans notre commune.

Aux prochaines Elections Municipales DETTWILLER passe d'un scrutin plurinominal majoritaire communément appelé «panachage» à un scrutin de liste avec prime majoritaire, appelé aussi scrutin de « liste bloquée ».

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé.

Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin, mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une seule fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidates au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, **vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter,** quelle que soit la taille de votre commune et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

A RETENIR

⇒

QUAND ?

Elections municipales :
23 et 30 mars 2014

Elections européennes :
25 mai 2014.

⇒

COMMENT ?

Choisir une liste à glisser dans l'enveloppe de scrutin sans aucune modification

L'électeur ne peut plus :

- ni rayer de noms
- ni panacher entre deux listes,
- ni ajouter un nom de personne non candidate.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, le bulletin sera déclaré nul.

⇒

NE PAS OUBLIER :

Présenter une pièce d'identité, c'est obligatoire pour pouvoir voter.

Des brochures à l'attention des électeurs et des candidats aux Elections Municipales sont consultables ou téléchargeables sur le site de la Commune (www.dettwiller.fr) Rubrique *actualités - Elections.*



Vote par procuration :

le formulaire préalable peut maintenant être rempli en ligne.

Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis un ordinateur, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne.

En effet, un décret publié au Journal officiel du 20 décembre 2013 simplifie l'exercice du droit de vote par procuration.

Une fois complété en respectant les indications fournies par le ministère de l'intérieur, le formulaire administratif est imprimé sur deux feuilles.

Attention, certaines mentions doivent être remplies devant les autorités habilitées et le formulaire est irrecevable en cas d'impression recto-verso. Les électeurs ont ensuite à se présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail afin de valider leur demande.

Cette démarche reste en effet indispensable pour que la demande de vote par procuration puisse être prise en compte puis transmise à la commune dans laquelle les électeurs votent.

À noter :

les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante peuvent toujours utiliser les formulaires cartonnés disponibles aux guichets habituels (gendarmerie, tribunal,...).

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Les électeurs absents le jour du scrutin disposent de la possibilité de voter par procuration.

OFFRE D'EMPLOI Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie recrute sur des postes de gendarmes adjoints. Profil recherché : jeunes âgés de 17 à 25 ans.

Il s'agit d'un contrat initial de 5 ans pouvant déboucher sur une carrière de sous-officiers ou officiers de gendarmerie.

LA GENDARMERIE RECRUTE
Contactez l'Adjudant-Chef **LUCCISANO**
Gendarmerie de SAVERNE
03.88.91.19.12 - fabien.luccisano@gendarmerie.interieur.gouv.fr

INFORMATIONS RECRUTEMENT
0 820 220 221
(numéro vert 24h/24h)

CONTACT :

Adjudant-Chef Fabien LUCCISANO
Adjoint au Commandant de Brigade
☎ 03 88 91 19 12 ou
fabien.luccisano@
gendarmerie-interieur.gouv.fr

INFORMATIONS RECRUTEMENT :

☎ 0 820 220 221

PERMANENCES SOCIALES

L'assistante sociale, Mme LIFA Zohra reçoit tous les lundis matins, uniquement sur rendez-vous, au bureau des permanences au 32 Rue de la Haute-Montée.

Pour la joindre vous pouvez appeler

- à la permanence du lundi matin au ☎ 03 88 91 47 55 ou
- à son bureau de rattachement au centre médico-social de Saverne au ☎ 03 69 33 20 00 (standard)

URBANISME Travaux d'isolation

Force est de constater que les dernières années ont vu les travaux de rénovation de bâtiments anciens et notamment des façades par une isolation thermique par l'extérieur se multiplier, et c'est tant mieux ! Mais non seulement l'isolation thermique par l'extérieur doit s'accommoder de contraintes structurelles et architecturales, mais elle nécessite souvent un empiètement sur le domaine public ou privé, source de problèmes juridiques.

Si l'immeuble se situe en limite du domaine public, il peut être prévu une convention d'occupation précaire, moyennant le versement d'une redevance (comme pour les terrasses de café).

Une solution sera à cet égard proposée dans le projet de loi Duflot. En revanche, si les travaux imposent un empiètement sur une propriété privée, l'occupation du fonds voisin résulte d'une servitude établie par convention entre les propriétaires, voire imposée par le juge.

La rénovation thermique « ne peut ipso facto remettre en cause les principes du droit de propriété tels qu'ils demeurent aujourd'hui constitutionnellement garantis ».



R a p p e l o n s également que tous travaux :

- de modification d'une façade ou d'une toiture (ravalement, isolation, peinture, changement de tuiles, etc)
- de création de surfaces de 2 m² à 20 m² et les extensions de maison individuelle jusqu'à 40 m²

sont soumis à une demande de déclaration préalable de travaux (cerfa n°13703*02 disponible sur service-public.fr ou en mairie)



Le délai d'instruction est d'un mois à date de dépôt (pour tout dossier complet).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Connecter vous sur le site :

www.service-public.fr

ou sur le site de la Commune

Rubrique **URBANISME**

Dernière minute

VENTE DE FONDS DE COUPE et de GRUMES de CHAUFFAGE

L'ONF nous informe de la vente prochaine de fonds de coupe en forêt communale de Dettwiller. Il s'agit de déchets de coupes (houppiers de hêtres principalement).

Toute personne intéressée peut s'inscrire en mairie.

Les agents de l'ONF contacteront les personnes courant février pour les modalités.

Inscription en mairie
au ☎ 03 88 91 40 21
ou info@dettwiller.fr

Par ailleurs, une vente de lots (fonds de coupe et grumes) des forêts communales de Dossenheim, d'Ernolsheim et St Jean Saverne est prévue :

le 15 février 2014 à 10 h
au Club House de football
d'Ernolsheim-lès Saverne.

Catalogue des lots disponibles
ONF Nord Alsace à SAVERNE
En mairie de St Jean Saverne,
d'Eckartswiller, Ernolsheim-lès-
Saverne et Dossenheim

Contact : M. MENEUT Matthieu
Agent ONF

au ☎ 03 88 89 72 20 ou
au ☎ 06 11 01 55 43

POPULATION : ÉTAT CIVIL

Naissances

DECEMBRE

Le 03/12/2013

Maëlys SPERLING, fille
de Sylviane SPERLING

Le 08/12/2013

Ildan BECIROVIC, fils
de Senad BECIROVIC
Et Laëtitia CLAIRET

Le 22/12/2013

Lina WEIL, fille
de Pierre WEIL
et Ameline JACOB

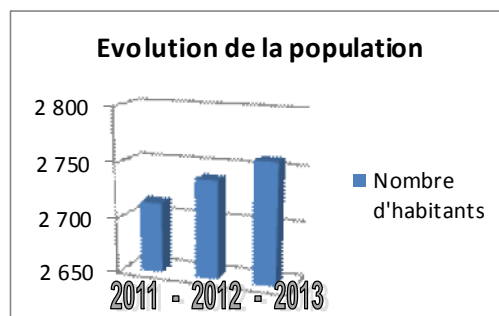
Point statistique

Comme chaque année, faisons un point « population » avec les dernières données chiffrées.

L'Etat Civil de la Commune enregistre les actes suivants :

1 mariage - 27 décès - 33 naissances

Pour rappel les chiffres de 2012 : 8 mariages, 26 décès, 30 naissances.



Par ailleurs, l'INSEE a transmis les chiffres de la population totale de Dettwiller :

2 759 habitants
au 1^{er} janvier 2014.

Evolution population DETTWILLER.
Source INSEE.

Simplification des démarches

Validité de la carte nationale d'identité portée à 15 ans pour les majeurs à compter du 1^{er} janvier 2014

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- ⇒ les nouvelles CNI délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014,
- ⇒ les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il est possible de télécharger sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI/> Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Rappel

Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date des 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Ce recensement permettra l'inscription sur les listes électorales.

Les jeunes concernés par la 1^{ère} période 2014 :

nés entre 1^{er} janvier et le 31 mars 1998.

ANNIVERSAIRES

Mois de mars

90 ans

FONTAINE Auguste (12/03)

88 ans :

OHLMANN Marie-Thérèse
née HAFNER (02/03)

SCHMITT Antoinette
née GANTZER (20/03)

87 ans :

VOLLMER Suzanne
née HOTZ (03/03)

86 ans :

KOLB Georgette
née HOERTH (01/03)

CRIQUI Lucienne
née HEINRICH (02/03)

RESCH Claude
née MULLARTZ (07/03)

VÊTEMENTS USAGÉS

Que faire des effets vestimentaires et autres linges usagés ?

Au lieu de jeter à la poubelle vos vieux vêtements, linges de maison et chaussures, vous pouvez les valoriser en rendant service à d'autres ou en les remettant dans les circuits économiques pour en faire de la matière première. Vous avez différentes solutions qui s'offrent à vous.

La Fringuerie.

Vous pouvez déposer vos vêtements usagés, surtout s'ils sont encore en bon état, à la boutique solidaire, La Fringuerie, installée 7, rue de la Gare. Les effets collectés sont triés et les meilleurs sont mis en vente à bas prix. Les autres sont remis à l'entreprise

d'insertion VETIS, qui les valorise dans d'autres circuits.

Horaires de dépôt :

semaines impaires

mardi et vendredi 14 h -15 h ou 20 h - 21 h ou au moment des ventes à la boutique



Les conteneurs d'apport volontaire.

Vous pouvez aussi déposer ces effets et autres linges de maison dans les conteneurs d'apport volontaire installés sur les parkings du Collège et de la Poste, ainsi que rue de la Fontaine.

PRÉVENTION

Monoxyde de carbone : attention aux risques d'intoxication

Maux de têtes, nausées, vertiges... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Incolore et inodore, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure. Le ministère des affaires sociales et de la santé fait le point sur les risques d'intoxication.

Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole,...

En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les

secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers) ou encore le 112 (numéro d'urgence européen).

Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

- ♦ de vérifier les installations de chauffage et les conduits de fumée,
- ♦ de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux,
- ♦ de s'assurer de l'installation et du fonctionnement d'un appareil de chauffage ou au gaz récemment achetés avant toute mise en service,
- ♦ de ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, braséro...),
- ♦ de ne jamais placer de groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments.

Avec en moyenne une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Les organismes qui collectent ces conteneurs en assurent également la redistribution, certains, jusque dans le tiers-monde, ou la revalorisation en chiffons, matière de rembourrage et autres matériaux d'isolation. Une consigne cependant : ne pas déposer d'effets à côté d'un conteneur et d'avertir la mairie s'il est plein.

Par ces gestes vous contribuerez, non seulement à offrir une seconde vie à des effets qui autrement partiraient en fumée ou seraient enfouis, mais aussi à la nécessaire solidarité envers les plus démunis, qu'ils soient de chez nous ou d'ailleurs.

Gilbert HUTTLER

Attention **COLLECTE DES DÉCHETS : Calendrier 2014**

Le calendrier de collecte est distribué avec le présent bulletin. Par ailleurs une page du calendrier de rattrapage des jours fériés de 2014 spécifique à Dettwiller, est insérée dans ce même bulletin.

Il convient impérativement de consulter et de conserver ces documents pour éviter toute mauvaise surprise.

Deux périodes méritent tout particulièrement notre attention : Pâques et Noël.

Et en cas de neige et de verglas rendant la collecte impossible, le collecteur a la consigne de ramasser les sacs en vrac déposés à côté de la poubelle lors du ramassage suivant.

